

DE L'IDÉE AU PROJET : S'INSTALLER EN AGRICULTURE PAYSANNE

Public

Porteurs de projet.

Pré-requis

Avoir passé quelques jours sur une ferme. Avoir eu un entretien individuel avec la personne responsable de l'accompagnement à l'installation de l'ADEAR. Avoir participé au Point Accueil Information (Chambre d'Agriculture).

Dates

De février à juin.
Contactez l'ADEAR de votre département pour avoir les dates des sessions.

Durée

De 4 à 9 jours en fonction du département.

Lieu

Formation itinérante sur des fermes au sein de chaque département.

Coût

Sous réserve d'acceptation par VIVEA, formation prise en charge pour les personnes éligibles.
Prise en charge possible par Pôle emploi ou OPCA.



Une formation pour définir un projet qui concilie vie professionnelle, vie privée et ancrage à un territoire. Itinérante, cette formation vous permet d'aller à la rencontre de paysans en agriculture biologique et paysanne.

Objectifs

- * Partager, préciser, affiner son idée de création ou reprise d'activité agricole.
- * Acquérir une méthodologie pour avancer,
- * Appréhender les aspects organisationnels,
- * Appréhender les aspects juridiques et fiscaux,
- * Trouver du foncier et adapter son projet au territoire,

Contenu

Découverte des démarches à l'installation, des acteurs, des partenaires et du territoire. Visualisation des premiers éléments de gestion et de commercialisation.

Méthodes pédagogiques

Travaux en groupe et individuel, rencontres avec des paysans, visites de ferme, interventions d'experts. L'itinérance fait partie intégrante de la pédagogie.

Intervenants

AFOCG 45, InPACT 37, GABBTO, MSA, SAFER, Terre de Liens, Accueil Paysan.

Renseignements et inscriptions auprès de votre ADEAR

>>>>> **Contacts : page 12**